

#### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15** - Excusés : Patrick CISTERNE, pouvoir à M. GILES

- En exercice : **12** - Présents : **9**  François VILLIEN, pouvoir à S. BEDOUIN Bernard BON, pouvoir à D. PERRIN

Secrétaire de séance : Nadine NOELPrésident de séance : Michel GILES, Maire

#### Ouverture de la séance à 18 h 30

## Hommage à M. Hubert ROZIERES

Suite au décès le 20 avril de M. Hubert ROZIERES, ancien maire de Puy-Saint-Martin de 1980 à 1995, le Conseil Municipal adresse ses plus sincères condoléances à sa famille, et observe une minute de silence.

# - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2019.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

#### Proiet éolien

Le Maire fait part de son étonnement à la lecture d'un article paru dans le journal « La Tribune » ce jeudi 25 avril intitulé « Ils disent non au projet éolien ».

Il regrette que les opposants au projet éolien n'aient pas adhéré à la volonté de dialogue que la municipalité a affichée lors du Conseil Municipal du 28 mars en leur donnant la parole et en répondant à toutes leurs questions.

D'autre part, le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion publique qui avait été envisagée le 17 mai est reportée. La date, l'heure et le lieu seront communiqués au public dès qu'ils seront connus.

### I. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE:

## Intercommunalité

- Transfert de la compétence « Eau Potable et Assainissement des eaux usées» : <u>Délibération</u>
  M. le Maire rappelle que la commune de Puy-Saint-Martin exerce à ce jour la compétence eau (transférée au SIEBRC), et assainissement des eaux usées.
  - Selon la Loi NOTRE, les communes membres d'une Communauté de communes peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences à l'EPCI si avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 au moins 25 % de ses communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale délibèrent en ce sens. Dans ce cas-là, le transfert des compétences eau et assainissement prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :
  - S'OPPOSE au transfert des compétences EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES au 1er janvier 2020.
  - SOLLICITE le report du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes du Val de Drôme au 1er janvier 2026.

### CCVD : C/R du Bureau Communautaire du 2 avril 2019

- Renouvellement de l'opération « Chantiers jeunes », Culture : soutien aux associations (PSMI : 252 €, Chœur Odyssée : 1.000 €)
- CCVD : C/R de la Conférence des Maires du 10 avril 2019
  - PLUI : Validation du diagnostic (cf. réunion publique du 11/04)

#### <u>Urbanisme</u>

- Dossiers et demandes en cours
  - o 1 PC, 2 DP, 1 déclaration d'ouverture de chantier, 1 déclaration de fin de travaux.

## Administration générale

- Elections municipales de 2020 : anticipation

La plupart des élus municipaux actuels n'envisage pas de se présenter à nouveau en 2020. Afin d'assurer dans les meilleures conditions la transition, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes intéressées par une fonction municipale pour les informer des dossiers en cours.

## Calendrier municipal : Réunions CM

Dates des réunions du Conseil Municipal : 23 mai, 27 juin, 25 juillet, 29 aout, 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre, 19 décembre.

## Elections européennes ()

o Elles se dérouleront le 26 mai de 8h à 18h. Le tableau des permanences est établi.

#### Cérémonie du 8 mai

Le Conseil Municipal et l'Association des Anciens Combattants de Roynac – Puy-Saint-Martin invitent tous les habitants à la cérémonie qui se déroulera le mercredi 8 mai au monument aux morts de Puy-Saint-Martin (rendez-vous devant la mairie à 11h45).

### Classement des archives

L'association "Archives et Patrimoine", a proposé de prendre en charge le rangement et le classement des archives de la commune. Cette proposition est acceptée très volontiers par le Conseil Municipal.

## Tournée cantonale

A l'occasion de leur tournée cantonale, les conseillers départementaux rendront visite aux élus le 17 mai à 8h

## Réunion PPI Cruas-Meysse

Une réunion d'information sur l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale de Cruas aura lieu à Meysse le 2 mai à 17h. David LAMANDE y assistera.

## II. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

## Vie scolaire

## Compte rendu du Conseil d'école du 18 mars

Irène MAURIN indique que l'équipe enseignante a demandé une révision du montant du forfait fournitures scolaires fixé à 46 € par élève en 1995. Il est proposé de porter ce forfait à 50 €. Une subvention exceptionnelle de 800 € est demandée pour emmener les élèves de CM1/CM2 au Musée de la Mine à Saint Etienne.

En conséquence, le budget prévisionnel 2019/2020 est de 14 180 € en fonctionnement et 5981,43 € en investissement. Ces dispositions sont validées par le Conseil Municipal.

Au 1er janvier 2019, l'effectif est de 62 élèves à Roynac, 51 élèves à Puy-Saint-Martin.

L'inauguration de l'école de Roynac aura lieu le vendredi 24 mai à 17h.

### Compte rendu du Conseil de RPI du 25 mars

Il est rappelé aux parents qu'ils doivent s'assurer de la présence de l'animateur avant de laisser leurs enfants le matin devant les locaux du périscolaire à ROYNAC.

Le créneau d'aide aux leçons du lundi soir a été supprimé à ROYNAC en raison du trop faible nombre d'inscrits. Il sera proposé pour la prochaine période si le nombre d'élèves est suffisant.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 14 juin à ROYNAC.

Le prochain conseil du RPI aura lieu le lundi 17 juin à 18h30 à PUY-SAINT-MARTIN, et sera organisé par Irène MAURIN.

# Compte rendu de la réunion périscolaire

Irène MAURIN a fait le point avec la directrice du périscolaire de PUY-SAINT-MARTIN. L'effectif, qui était en baisse sensible au 1<sup>er</sup> trimestre a tendance à remonter.

#### Réunion PEDT

La prochaine réunion du comité de pilotage de secteur du Projet Educatif De Territoire (PEDT) de l'Agglo aura lieu à Cléon le 7 mai à 17h30 à la Maison de l'Agriculture et des Syndicats. Irène MAURIN y assistera. La commune ne pourra pas être présente à la réunion du comité de pilotage plénier du PEDT qui a été fixée en même temps que le Conseil Municipal.

### Solidarité

## Compte rendu du CCAS

Le CCAS s'est réuni le 15 avril.

Plusieurs situations ont été évoquées, et le budget 2019 a été voté : 2 939 €.

Le CCAS prévoit d'organiser une action autour de la révision du code de la route pour les personnes dont le passage du permis de conduire est ancien.

# III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

## **Travaux**

Aire de jeux pour enfants

L'équilibre du budget 2019 dépend fortement de l'obtention des subventions pour les ateliers communaux. Nous sommes toujours en attente des réponses de l'Etat (DETR) et de la Région. Il est décidé de réaliser cet équipement dès que nous aurons une réponse positive pour la DETR.

### Alarme école

Un devis a été fourni pour l'installation d'une alarme incendie à l'école : 2 067,49 €. Le Conseil décide de faire installer cet équipement sans délai.

#### Voirie

Achat de parcelles sur la zone artisanale : Délibération

Le Maire explique que la commune a exprimé le souhait d'acquérir 5 parcelles du parc d'activités du Petit Pré (AD 186, AD 188, AD190, AD192, AD194, pour une surface de 288 m²) auprès de la CCVD, afin de permettre le passage d'engins agricoles vers la parcelle contiguë située à l'ouest. Elles faciliteront ainsi l'accès à un champ enclavé et serviront également de chemin communal.

Le bureau de la CCVD a accepté de vendre les 5 parcelles référencées ci-dessus à la commune pour 1€ symbolique.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette acquisition. Le nouveau chemin sera réalisé par l'Association Foncière de Remembrement (AFR).

<u>Etude de la traverse du village</u> : choix du bureau d'études

La commission chargée d'étudier les offres a retenu le cabinet GC PAYSAGE (Gilbert CORDEIL) d'Allex.

Journée citoyenne

La journée citoyenne, précédemment annoncée pour le samedi 25 mai, est annulée.

## IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

# Vie associative

Réunion annuelle des associations

Elle aura lieu jeudi 16 mai à 18h30 à la salle des fêtes. Tous les responsables associatifs sont invités à y participer.

Assemblées générales associatives

Chasse (ACCA): samedi 4 mai à 9h30 au cabanon des chasseurs

Chats L'heureusement Vôtre : vendredi 24 mai à 18h30 à l'Espace Clément (Préfas).

Equipement de la salle des fêtes

Suite à l'interdiction d'utiliser des appareils à gaz, l'achat d'une cuisinière électrique est envisagé pour la salle des fêtes. Jean-Michel MURER est chargé de vérifier l'installation électrique nécessaire.

## **Tourisme**

Site du Chastelas : réhabilitation et mise en valeur

Une réunion a eu lieu le 23 avril pour faire le point sur ce chantier. Le bureau d'études a remis son rapport qui préconise 2 sortes de travaux : travaux nécessitant le recours à des entreprises (354 000 €), travaux pouvant relever de chantiers participatifs (30 000 €). Pour ces derniers, il est nécessaire de trouver des solutions d'hébergement et de restauration pour les participants aux chantiers.

### Communication

Le PSM N° 83

Il paraîtra début juillet et sera le dernier du mandat, la période de « réserve pré-électorale » commençant en septembre. La date limite de réception des articles est fixée au 3 juin.

## V. FINANCES ET ENERGIE

- Abandon de créances, remise de dette : **Délibérations** 

Budget « Eau et Assainissement » :

Admissions en non-valeur pour un montant de 670,47 € : adoptée à l'unanimité

Créances éteintes (décision de justice) pour un montant de 447,90 € : adoptée à l'unanimité.

## VI. QUESTIONS DIVERSES

# La séance est levée à 20 h 30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 23 mai 2019, à 18 h 30.